

Regards sur l'horticulture azurienne

Ravel d'Esclapon G. de

Les cultures florales

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 10

1971
pages 28-31

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010407>

To cite this article / Pour citer cet article

Ravel d'Esclapon G. de **Regards sur l'horticulture azurienne**. *Les cultures florales*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 28-31 (Options Méditerranéennes; n. 10)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

G. de RAVEL D'ESCLAPON

Ingénieur
d'Agronomie

Regards sur l'horticulture azurée

Les photographies illustrant cet article sont de l'auteur

La Côte d'Azur, telle qu'elle a été désignée par Stephen Liegard, comprend la région du littoral méditerranéen français située entre Marseille et Gênes, dont les conditions climatiques déterminent deux zones de végétation bien caractérisées : la zone de l'Olivier et celle de l'Oranger.

ELLES SONT DÉTERMINÉES PAR LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La première zone, dite de l'Olivier, s'étend progressivement et assez profondément à l'intérieur. Elle est limitée par une altitude variable selon les régions, atteignant 400 mètres dans les Bouches-du-Rhône, 500 mètres sur le versant méridional du Luberon et du Ventoux, 700 mètres dans les environs de Castellane, 800 mètres sur les Adrets de la Vallée du Var et 850 mètres sur ceux de la Vallée du Tinée dans les Alpes-Maritimes.

La seconde, dite de l'Oranger, plus restreinte, occupe la côte de la frontière italienne à Toulon, à une altitude ne dépassant pas 350 mètres, région plus chaude que la zone de l'Olivier et qui a permis à une végétation subtropicale plus exigeante de se développer et de s'acclimater.

Dans les Alpes-Maritimes, la zone de l'Oranger est bien développée le long du rivage jusqu'à 350 mètres d'altitude, sur une largeur pouvant atteindre 14 kilomètres vers Grasse.

LA CÔTE D'AZUR EST FAVORISÉE PAR UN CONCOURS DE CIRCONSTANCES

Il n'est pas de doute que les deux zones se sont toutes deux prêtées à l'introduction de plantes exotiques de caractère économique, industriel ou ornemental s'ajoutant à la flore locale et aux cultures pratiquées depuis toujours, dont elles sont l'heureux complément.

La seconde est caractérisée par un concours de divers facteurs météorologiques et climatiques : la pression atmosphérique favorable, avec l'isobare de 762 millimètres; les vents qui, certes, sont parfois violents mais d'une fréquence res-

treinte si l'on considère que le mistral sur la Côte d'Azur souffle 3 jours par an contre 110 jours à Marseille; les pluies à caractère torrentiel pour une moyenne mensuelle de 800 millimètres sur 72 jours, à l'automne, au printemps et très peu en hiver; la neige, dont on cite 4 à 10 chutes en 30 ans, avec une exception en 1956; les gelées, fort rares, 2 à 4 jours par an, en décembre, en janvier et en février, avec là également des froids exceptionnels en 1956 et 1971, qui furent à l'origine des dégâts importants; la température, dont les limites se situent entre 8 et 12 °C en hiver et en été de 20 à 24 °C, ainsi que l'insolation caractérisée par plus de 2 700 heures de soleil par an.

Toutes ces conditions climatiques sont influencées par le relief du sol et c'est alors que bien souvent se manifestent des microclimats plus favorables où se sont si bien adaptées les espèces exigeantes : Musa ou Bananier, Philodendron, Jacaranda, Anona, Cyphomandra, etc.

L'HORTICULTURE SE DEVAIT D'OCCUPER LA PREMIÈRE PLACE

La floriculture azurée, celle qui se pratique dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes, dont on cite les débuts à la fin du XIX^e siècle, a connu de 1927 à 1965 une progression marquée du moins dans les Alpes-Maritimes, à laquelle succède une régression importante.

Si l'on s'en réfère aux statistiques, dont on conteste la valeur, les superficies cultivées seraient passées de 800 hectares en 1914 à 1 714 hectares en 1956, puis près de 3 000 hectares en 1965.

Par contre, de 1965 à 1970, les superficies cultivées ont régressé, passant de 3 000 hectares à 2 100 hectares, non compris les plantes à parfum qui, elles également, diminuent mais occupent encore plus de 700 hectares.

Et pourtant, c'est de beaucoup l'activité agricole la plus importante dans les Alpes-Maritimes. Elle intéresse plus de 3 500 exploitants et leurs familles, 3 000 ouvriers permanents et leurs familles et un nombre équivalent de saisonniers.

On estime que près de 50 000 personnes vivent de la fleur, de son commerce et des activités annexes intéressant l'horticulture florale.

En 1970, la production horticole des Alpes-Maritimes a atteint 20 000 tonnes

et 200 millions de francs; les exportations du département ont été de 12 500 quintaux de fleurs coupées, 3 200 quintaux de feuillages et 6 800 quintaux de mimosas.

TROIS FACTEURS INFLUENCENT L'ÉVOLUTION DES SURFACES

a) Les superficies plus réduites affectées à l'œillet américain qui de plus en plus se substitue à l'œillet de Nice dit crevard. Ce dernier avec l'assolement indispensable et son mode de culture en plein air et sous abris nécessitait de grandes surfaces; là où le producteur cultivait l'œillet de Nice sur 2 hectares, de nos jours avec l'œillet américain, il se contente de 3 000 mètres carrés de serres ou d'abris vitrés.

b) Les superficies affectées au Mimosa, sur le territoire de Mandelieu et du Massif du Tanneron, ont, à cause des incendies de 1970 et des fortes gelées de 1971, fortement diminué et les surfaces détruites peuvent être évaluées à près de 500 hectares.

c) L'extension de la zone urbaine de toutes les communes du littoral, de Cannes à Menton, au détriment des cultures florales, plus particulièrement sur Antibes, à la suite des dégâts causés cette année par la grêle, d'autant plus que 24 % des superficies n'avaient pas fait l'objet d'assurance grêle.

Dans le Var, la progression a été moins évidente, mais à l'inverse de ce qui se passe dans les zones d'Antibes et de Nice, c'est cette fois sur Hyères et Cuers que se développent les cultures faites sous serres, avec de préférence roses, œillets, strelitzias et plantes bulbeuses.

Pour ces dernières, il semble que le maraîcher cède plus de place dans son assolement aux bulbeuses faites en plein air, comme aux fleurettes (anémis, souci, giroflée, violette, etc.), tandis que d'autres se regroupent au détriment des petites exploitations, à caractère familial, qui disparaissent irrémédiablement.

Pour l'œillet américain les surfaces vitrées sont passées de 3 à 100 hectares en 10 ans et probablement un peu plus.

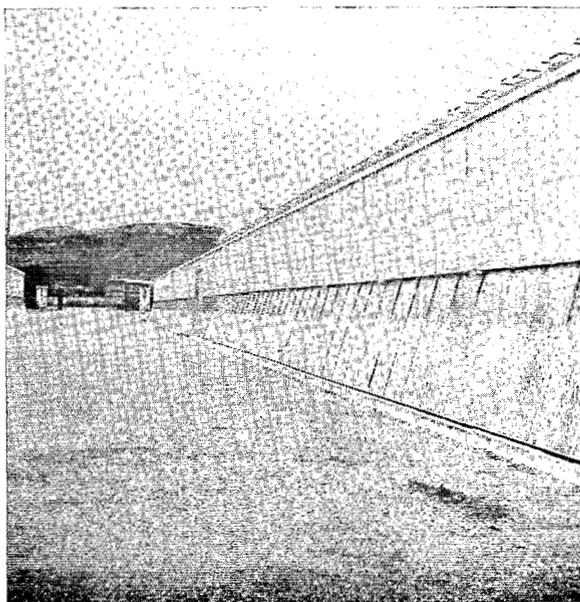
Les plaines d'Hyères, de Cuers, constituent un relai idéal pour l'installation des horticulteurs des Alpes-Maritimes évincés par l'extension des zones urbaines.

Le total des superficies cultivées dans le Var dépasse 835 hectares et probablement plus, bien que là, il convient de tenir compte des dégâts causés aux plantations de mimosas.

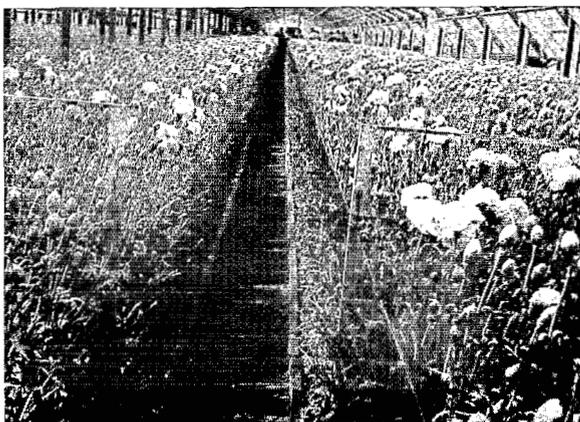
Pourtant, pour l'ensemble des deux départements, les superficies réservées aux serres ont progressé, passant de 400 à 650 hectares.

LES TECHNIQUES ONT ÉVOLUÉ

Fort heureusement, et c'est là ce qui compte le plus, les techniques n'ont cessé d'évoluer, tant grâce au concours de l'État, des Services de Vulgarisation, des Stations de la Recherche Agronomique et de certains établissements privés, plus particulièrement dans les domaines de la rose, avec les Établissements Meilland



Les serres à la N.I.R.P. à Cuers (Var)



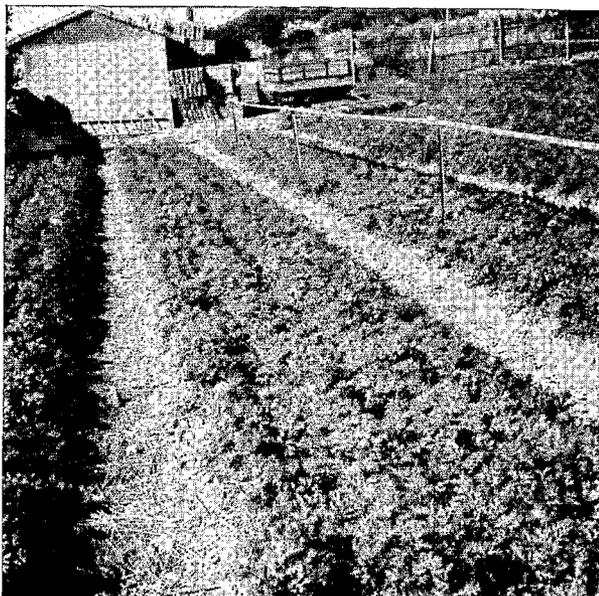
*Ets Pricco (Super-Antibes):
banquettes d'œillets américains en pleine production*

*Culture de renoncules « Barbaroux »
à Carqueiranne (Var)*





Culture de glâzeuls d'automne à Carqueiranne (Var),
avec palissage métallique pour les hampes florales



Culture d'anémones en planches à 4 rangs à Hyères (Var)

(Universal Rose Sélection) d'Antibes et la N.I.R.P., à Cuers, divers obtenteurs, comme M. Kriloff, ou celui des œillets américains avec les Établissements Barberet-Blanc d'Antibes et Faye de Vence, etc., et certaines maisons étrangères avec le chrysanthème et l'œillet.

De nos jours, la multiplication est confiée à des spécialistes qui prélèvent leurs boutures sur des pieds-mères issus de plants *garantis sans virus*, obtenus soit par le principe de *méristèmes*, soit celui de la *thermothérapie* qui, l'un ou l'autre, donne la possibilité, avec le maximum de chances de réussite, d'entreprendre la « sélection clonale ».

Les études concernant la fumure chimique (équilibre et intensité), les traitements insecticides, fongicides et nématocides, permettent l'obtention de produits de qualité d'autant plus que les nouvelles serres, mieux aménagées, plus hautes et de ce fait mieux éclairées, assurent un développement harmonieux des cultures de roses, œillets, asparagus, strelitzia, plantes bulbeuses, plantes vertes et fleuries d'appartement.

Et cependant la production est encore en grande partie artisanale, d'où son coût élevé qui en fait un produit de luxe qui ne touche qu'une partie de la population.

Trop souvent les horticulteurs produisent pour des buts définis, qui sont en rapport avec des périodes de vente : Fêtes de fin d'année, Fête des Mères, Pâques et Toussaint..., ce qui parfois provoque un inutile encombrement des marchés et c'est alors que les prix ne sont pas toujours en rapport avec les dépenses.

Il faut, ce qui semble se généraliser de plus en plus, produire toute l'année, d'où l'adoption de la *taille continue* du rosier, des plantations échelonnées d'œillets américains, chrysanthèmes « Spiders » et des potées fleuries d'Azalées, Cyclamens, Hibiscus de Chine, etc.

LA COMMERCIALISATION N'EST PAS DÉLAISSÉE

Le Grand Marché d'Intérêt National de Saint-Augustin, avec vente au cadran, considéré comme le plus grand d'Europe, les Criées d'Antibes et d'Ollioules, ainsi que les trois récents Groupements de producteurs, aident à faire connaître les fleurs de la Côte d'Azur, d'autant plus que la normalisation y est respectée.

Il n'est pas douteux que les horticulteurs doivent confier les opérations afférentes au commerce de la fleur à des spécialistes en adoptant la *vente ferme* et en créant un noyau de grossistes, un par région, à charge pour lui d'approvisionner les fleuristes de la zone considérée.

La formule des Groupements de producteurs, assez récente dans les Alpes-Maritimes, semble donner satisfaction, aussi bien avec le Mimosa dans le cadre d'Europe Mimosa, qui exporte près de 80 % de sa production, qu'avec l'U.G.I. P.H. et la coopérative « Fleurève » dans le cadre des fleurs coupées, de toutes sortes.

Cette dernière créée en 1964, au début avec 15 producteurs, en compte 40 actuellement, soit 25 hectares de serres vitrées destinées uniquement aux fleurs coupées.

Si le triage et le calibrage des fleurs sont réalisés par les producteurs eux-mêmes, un contrôle est assuré à la réception par une commission désignée par le Conseil d'administration. Elle s'efforce de maintenir la normalisation européenne, soit 3 catégories et 6 prix, car disent-ils les fleurs sont souvent intermédiaires à l'une et l'autre des catégories prévues par le règlement de Bruxelles.

Au service purement commercial, c'est-à-dire l'écoulement au meilleur prix des fleurs des adhérents, s'ajoutent un *service technique* et un *service de gestion*.

Cela a permis de constater que les coûts de production, suivant le mode de travail des coopérateurs, varient de 1 à 3, ceci pour des superficies comparables et d'identiques cultures (roses ou œillets). Les rendements manifestent des différences encore plus accusées, allant de 1 à 4,5.

C'est ainsi que se justifie pleinement l'action du Groupement de producteurs, car il permet d'obtenir des améliorations importantes sous les principaux aspects, des dépenses, des rendements et de la normalisation.

Il est envisagé, avec l'aide du Crédit Agricole, de consentir des conditions particulières de financement, au bénéfice des jeunes exploitants en vue de leur installation (sol et serres).

La bonne commercialisation exige la recherche de circuits plus courts, comme la vente au stade de gros, en accord avec des unités importantes, comme ce qui se réalise avec le commerce intégré.

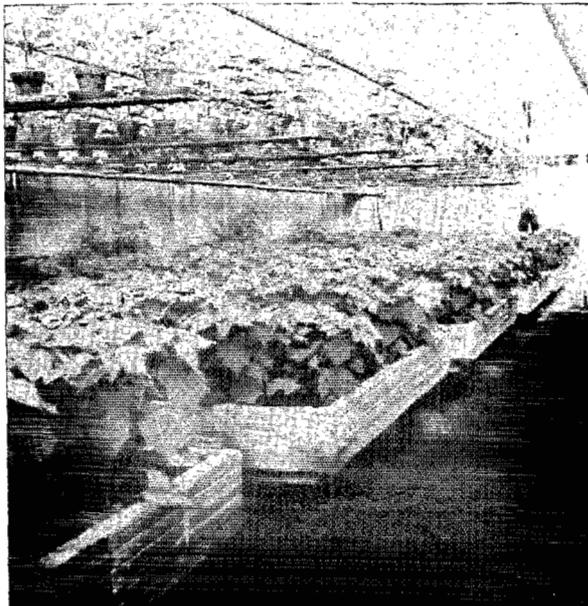
Et bien sûr l'intensification de la propagande, en partie entreprise par le Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (C.N.I.H.) en faveur de la conquête des marchés vers l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, où la demande est en progression constante, la consommation des fleurs et plantes étant 3 à 4 fois supérieure à celle de la France, soit de 20 à 80 F par an et par habitant.

En résumé, il est possible d'affirmer que si les cultures florales ont régressé, par contre la qualité s'est grandement améliorée, comme la mise en marché, et si de grands efforts restent à faire, il est à espérer que les organisations professionnelles voudront bien s'y employer comme les techniciens supérieurs que forme chaque année le Lycée Agricole et Horticole d'Antibes.

Il n'est pas de doute que les horticulteurs du Midi de la France conserveront longtemps leur esprit individualiste et pourtant sous l'influence du C.N.I.H., ils adoptent la nouvelle normalisation et de ce fait les quantités exportées sont en forte progression; elles sont passées, en valeur, de 11 065 000 F en 1967 à 21 608 000 F en 1970 (sur le marché allemand).

En Grande-Bretagne, de 1966 à 1970, les exportations françaises sont passées de 577 à 789 tonnes (fleurettes et feuillages) et pour les œillets de 131 à 232 tonnes de 1968 à 1970, plaçant notre pays au premier rang des fournisseurs.

Le moment est à tous points de vue favorable pour relancer nos exportations sur le marché anglais afin de soutenir et d'amplifier un courant traditionnel, tout en se souvenant que d'autres tiennent un raisonnement semblable.



Culture de Parisietta en uniflores aux Ets Morel à Antibes



Taille de novembre des rosiers Baccara (3 ans).